



Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

PRESENTATION DOSSIER TI VALO

CS DU 06 MARS 2024



KERVAL CENTRE ARMOR

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE
 14 janvier 2014

- **Syndicat mixte**
- **Compétence : Traitement des déchets ménagers**
 - **5 EPCI de collecte adhérentes**
 - **320 000 habitants**
 - **220 000 t de déchets ménagers traités/an**

Installation de Stockage
des Déchets Non Dangereux
de Lantic



Création : 1980
Capacité nominale : 14 000 t/an
Tonnages entrants : 12 000 t/an
Exploitant : CNIM
Flux éliminés :
Refus lourds de compostage
+ refus TI Valo

Unité de Valorisation
Organique de Lantic



Création : 1980
Modernisation : 2004 et 2009
Capacité nominale : 15 000 t OMr/an
10 000 t/an déchets verts
20 000 t/an algues vertes
Tonnages entrants : 14 000 t/an
Exploitant : CNIM
Flux traités : OMr + déchets verts + algues
vertes + Déchets des Activités Économiques

Centre de tri
et de valorisation matière
de Ploufragan
GÉNÉRIS



Création : 2001
Modernisation : 2013 et 2016
Capacité nominale : 45 000 t/an
Tonnages entrants : 30 000 t/an
Flux traités : Déchets issus
de la collecte sélective du
territoire Kerval et de collectivités
extérieures



Unité de Valorisation
Énergétique
de Planguenoual



Création : 1991
Capacité nominale : 44 000 t/an
Tonnages entrants : 43 000 t/an
Exploitant : Suez Environnement
Flux traités : OMr + Déchets des
Activités Économiques

Centre de tri
et de valorisation
matière & énergie
de Ploufragan
TI VALO



Création : 2017
Capacité nominale : 70 000 t/an
Tonnages entrants : 65 000 t/an
Exploitant : Guyot Environnement
Flux traités : encombrants + refus
légers de compostage d'OMr + refus de
tri de collecte sélective + Déchets
d'Activités Économiques
Flux complémentaires traités sur
plateforme extérieure : déchets verts +
bois-déchets

Déchèteries

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

1.

RAPPEL DU CONTEXTE HISTORIQUE ET ACTUEL



En 2014, Kerval naît de la fusion de 4 syndicats de traitement qui disposent chacun d'un outil de traitement, dont 3 outils en charge des Omr.

Le plus fragile est celui situé sur la ZI des Châtelets sur une parcelle de 5 hectares. Il produit du compost issu d'OMr non conforme et est dans l'obligation de revoir complètement son activité, d'autant que le gisement d'OMr baisse d'année en année.

Parallèlement, à l'échelle nationale, les politiques publiques environnementales annoncent une fiscalité record sur le recours à l'enfouissement. Or en 2014, Kerval enfouit + de 20% des déchets pris en charge (40 000 t/an).

A l'époque, quelles étaient les alternatives à l'enfouissement :

- **L'incinération ?** Oui, mais le parc d'usine français est adapté à l'incinération des Omr et de façon très limitée pour les encombrants et autres refus de collecte sélective,
- **Le CSR (Combustible Solide de Récupération) ?** : Oui et l'Etat engage des financements pour développer la filière : soutiens financiers aux centres de préparation et aux chaudières.

2013 : DECISION POLITIQUE DE RECONVERSION DU SITE DES CHATELETS

Lancement d'un marché de conception-réalisation-exploitation conclu en 2014

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE



MONTANT INVESTISSEMENT : 24 M d'€ dont 4 M d'€ de subvention ADEME

CONTRAT D'EXPLOITATION : 9 ans dont 7 ans après MSI de l'unité
> Échéance en juin 2024

ASPECTS SOCIAUX : maintien des emplois (12)
création de 30 nx emplois

FLUX ENTRANTS : 47 000 t entrantes - déchets sous maîtrise KERVAL
20 000 t entrantes - sous maîtrise Exploitant

FLUX SORTANTS : 20 000 t de CSR produits par l'exploitant et facturés à KERVAL à 30 €/t sortante

Parallèlement, le site continue à accueillir :

- Les OMr
 - Les déchets verts
 - Le bois B
- ... du secteur de Saint-Brieuc**

Un Marché d'exploitation chaotique

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE



En cause :

- Une fiscalité sur l'enfouissement qui tarde à s'appliquer
- Une filière CSR qui n'arrive pas à se développer sur le territoire national.

Résultats :

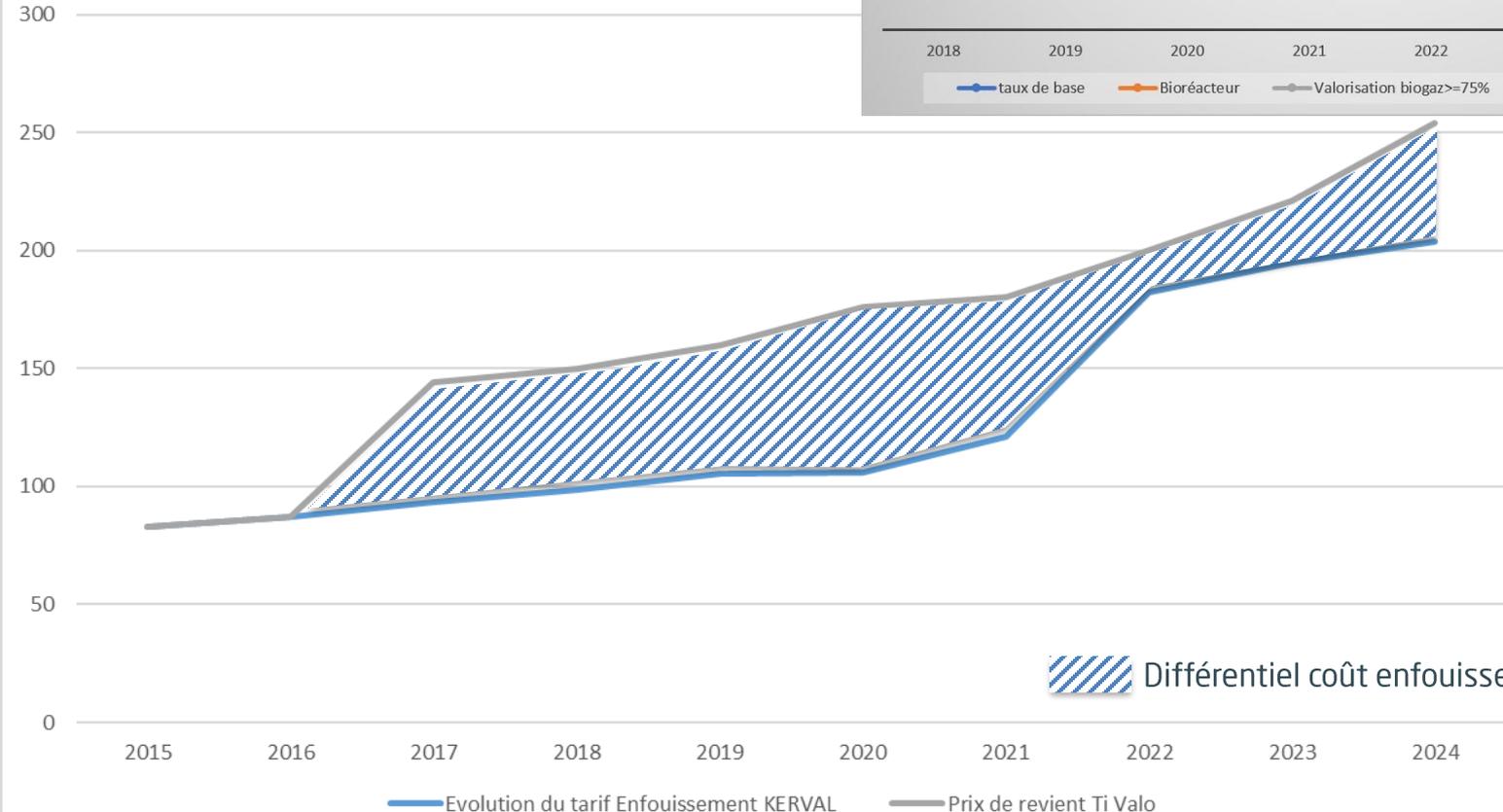
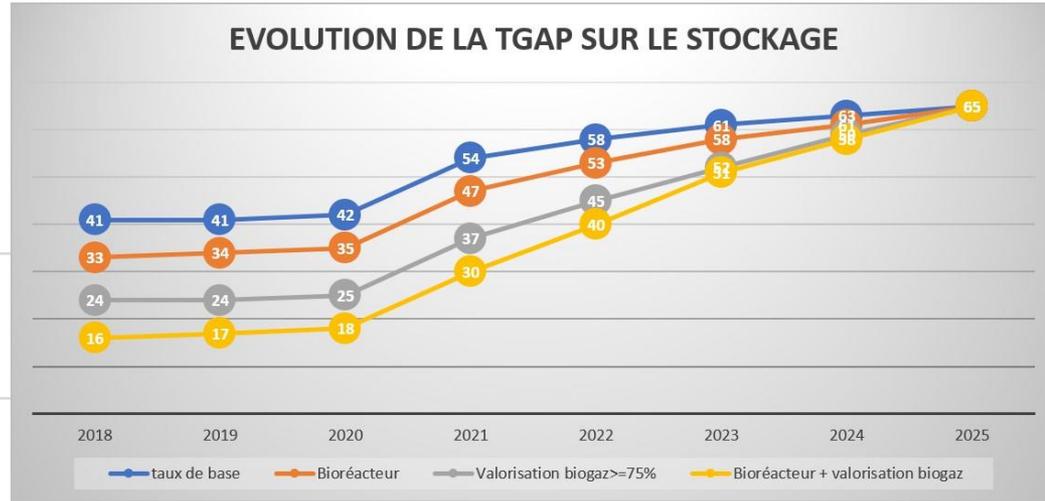
- Un prix de revient Ti Valo décorrélé des tarifs pratiqués jusqu'à 2020
- Un CSR payé à l'exploitant 30 €/t alors même que cela lui coûte 90 à 100 €/t

D'où une situation conflictuelle avec l'exploitant qui se traduit par 3 recours au Tribunal (2 côté GUYOT - 1 côté KERVAL)

Trajectoire économique des 10 dernières années après mise en service

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publié le
 ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

EVOLUTION PRIX DE MARCHÉ ENFOUISSEMENT / PRIX DE REVIENT ENCOMBRANTS KERAL



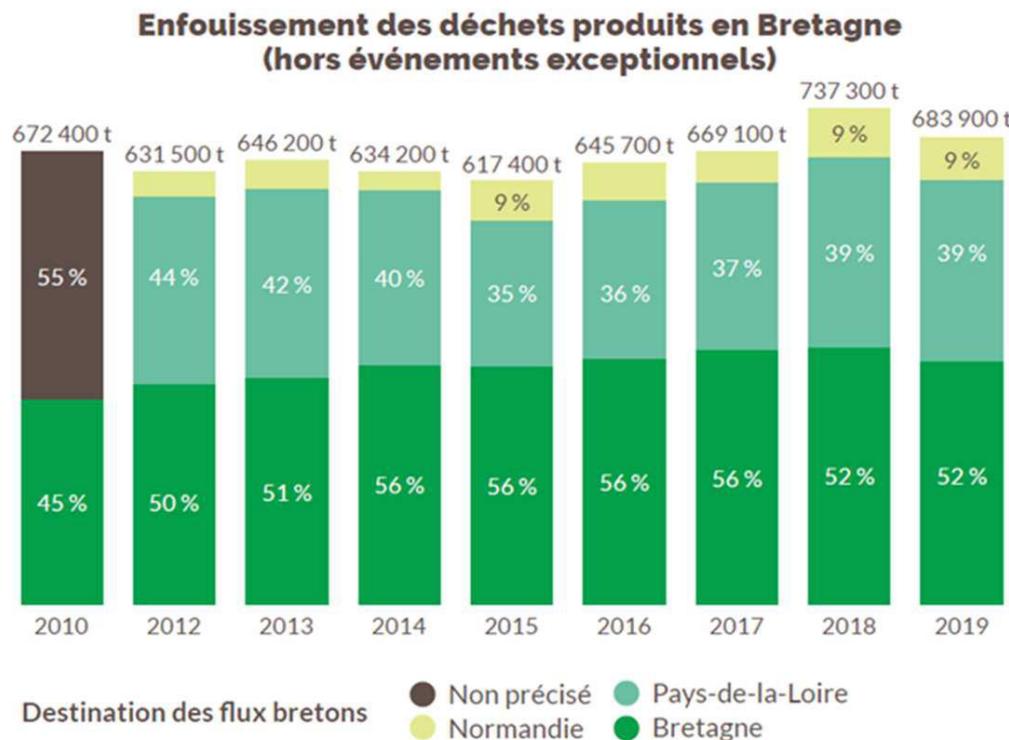
Différentiel coût enfouissement vs coût Ti Valo

— Evolution du tarif Enfouissement KERAL — Prix de revient Ti Valo

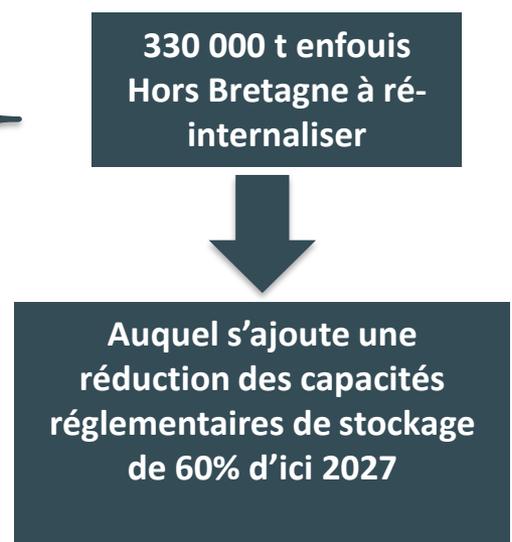
A l'échelle nationale et plus particulièrement en Bretagne, la trajectoire ZERO ENFOUISSEMENT se traduit par une politique volontariste :

- 1 Rapatriement en Bretagne des tonnages envoyés en enfouissement hors Bretagne
- 2 Réduction des capacités bretonnes d'enfouissement de l'ordre de 60% (dès 2027)

Une ambition complexe à relever si on s'appuie sur le constat 2019-20 :



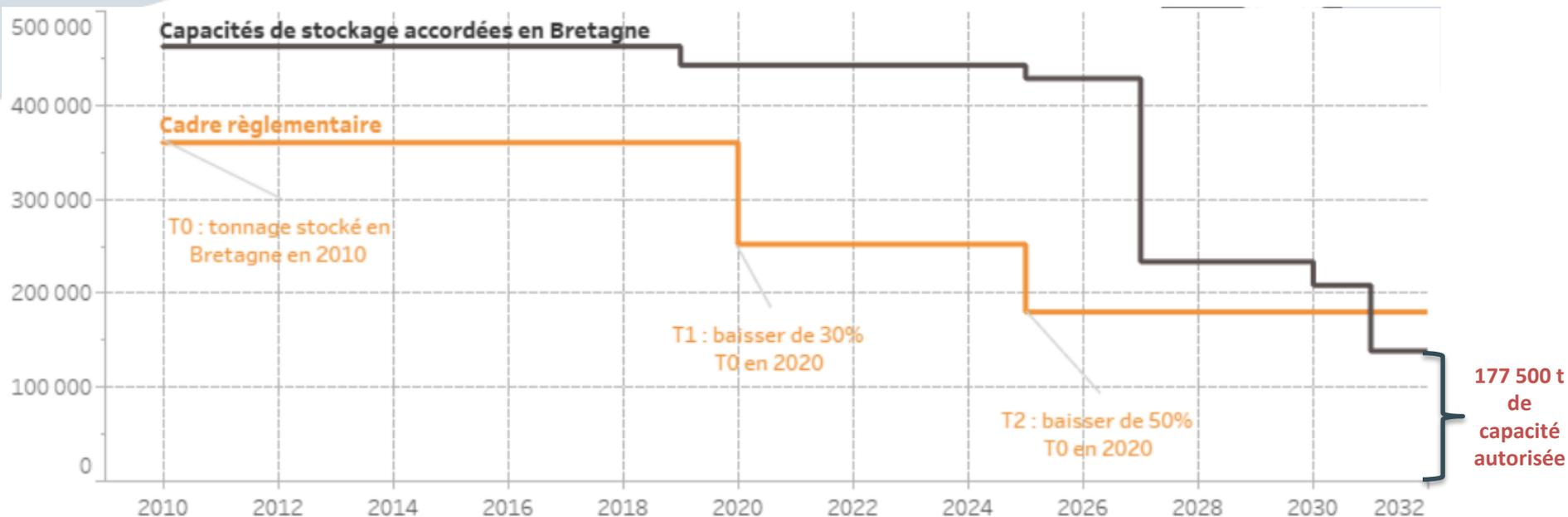
1



A l'échelle nationale et plus particulièrement en Bretagne, la trajectoire ZERO ENFOUISSEMENT se traduit par une politique volontariste :

- 1 Rapatriement en Bretagne des tonnages envoyés en enfouissement hors Bretagne
- 2 Réduction des capacités bretonnes d'enfouissement de l'ordre de 60% (dès 2027)

2



Les perspectives en terme de traitement de déchets / REGION et KERVAL

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

Pour pallier à cette situation, la politique régionale actée est la suivante :

- Accélération des politiques de tri et de prévention :
 - > **Objectif** : - 300 000 t de déchets résiduels en 2035 vs 2022
- Développement des filières de valorisation énergétique (Incinération dit haut PCI) :
 - **Objectif** : + 325 000 t de capacités complémentaires
- A l'échelle nationale, relance des Appel à Projets CSR en 2024 avec financement dédié et révision des conditions d'installation de chaudière locale (Chaleur + production électrique) > 3 à 4 ans de délai avant Mise en Service des Installations de consommation



Comment s'inscrivait KERVAL dans cette planification régionale ?

(feuille de route KERVAL 2023) :

- Objectif de maintien Ti Valo dans le patrimoine du syndicat et travail public/privé sur le développement d'une filière locale CSR,
- Vers une modernisation de l'usine d'incinération de Planguenoual (Haut PCI) en capacité de prendre en charge une partie des OMR (arrêt UVO Lantic) et les refus haut PCI de Ti Valo

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

2.1

DECLARATION SANS SUITE

**CONSULTATION DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC TI VALO 2024 - 2036**



Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

Délégation de Service Public - Ti Valo

Lors de la séance du Comité Syndical du mercredi 7 février dernier, à l'unanimité, les membres du comité ont décidé de déclarer sans suite la procédure en cours de Délégation de service Public pour l'exploitation de Ti Valo (2024 -2036).

Pour rappel, un avis de Concession (12 ans) avait été publié le 18 juillet 2023.

3 candidats avaient déposé une offre initiale fin octobre et participés à 2 séances de négociation :

- 1e séance le 13 décembre 2023,
- 2e séance le 1er février 2024,

Il est apparu, dès les offres initiales, que les prix proposés étaient nettement plus élevés que ceux projetés et excédaient les capacités financières du Syndicat.

Malgré une invitation à faire évoluer les offres, les solutions proposées à date ne permettent pas d'atteindre les tarifs cibles.

+ 7 €/habt

PRIX DE REVIENT ACTUEL :

254 €/t pour les refus de collecte sélective et les encombrants de déchèterie (20 000 t/an)
> 5 080 000 €/an

PRIX DE REVIENT DSP (moins-disant) :

371 €/t pour les refus de collecte sélective et les encombrants de déchèterie (20 000 t/an)
> 7 420 000 €/an

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

2.2

LES ALTERNATIVES MODE DE GESTION TI VALO



Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

Les solutions alternatives

**Il existe 4 modes de gestion alternatifs
qui peuvent être étudiés, mais qui doivent
répondre aux enjeux suivants :**

- **TEMPOREL** : fin de contrat initial au 23 juin 2024 reporté au 30 septembre 2024 (accord exploitant de début février) > avec coût majoré pour ces 3 mois de prolongation
- **TECHNIQUE** : à date, le syndicat ne maîtrise pas les sorties CSR, et doit assurer la continuité de prise en charge des flux (OMR, encombrants, refus de collectes sélectives et bois B)
- **FINANCIER** : le budget 2024 est construit sur la base d'une stabilité des coûts de revient des flux encombrant/refus CS : quid du bouclage du budget en cas d'augmentation ?
- **SOCIAL** : le site TI VALO emploie 32 ETP, le Syndicat ayant pour volonté de sécuriser ces emplois.

1. **Contrat d'exploitation/Marché de prestation de service**
2. **Reprise en Régie**
3. **Mise en place d'une société Publique/Privé :**
 - Société d'Economie Mixte : SEM
 - Société d'Economie Mixte à Opération Unique : SEMOP
4. **Cession de l'outil**

Toutes ces solutions juridiques disposent de variantes (**ex : marché groupé GENERIS/Ti Valo**), permettant d'ajuster l'opération au plus près des besoins du syndicat selon le schéma retenu : type de flux confiés, gestion des flux sortants, reprise du personnel, durée de la prestation si exploitation privée, prise en charge des investissements,



Il existe 4 modes de gestion alternatifs qui peuvent être étudiés, mais qui doivent répondre aux enjeux suivants :

- **TEMPOREL** : fin de contrat initial au 23 juin 2024 reporté au 30 septembre 2024 (accord exploitant de début février) > avec coût majoré pour ces 3 mois de prolongation
- **TECHNIQUE** : à date, le syndicat ne maîtrise pas les sorties CSR, et doit assurer la continuité de prise en charge des flux (OMR, encombrants, refus de collectes sélectives et bois B)
- **FINANCIER** : le budget 2024 est construit sur la base d'une stabilité des coûts de revient des flux encombrant/refus CS : quid du bouclage du budget en cas d'augmentation ?
- **SOCIAL** : le site TI VALO emploie 32 ETP, le Syndicat ayant pour volonté de sécuriser ces emplois.

1. **Contrat d'exploitation/Marché de prestation de service**

~~2. Reprise en Régie~~

~~3. Mise en place d'une société Publique/Privé :~~

- ~~• Société d'Economie Mixte : SEM~~
- ~~• Société d'Economie Mixte à Opération Unique : SEMOP~~

4. **Cession de l'outil**

Toutes ces solutions juridiques disposent de variantes (**ex : marché groupé GENERIS/Ti Valo**), permettant d'ajuster l'opération au plus près des besoins du syndicat selon le schéma retenu : type de flux confiés, gestion des flux sortants, reprise du personnel, durée de la prestation si exploitation privée, prise en charge des investissements,



Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

La solution préconisée par l'exécutif

La cession de Ti VALO

Via marché MIXTE intégrant Cession et Prestation de service :

Principe :

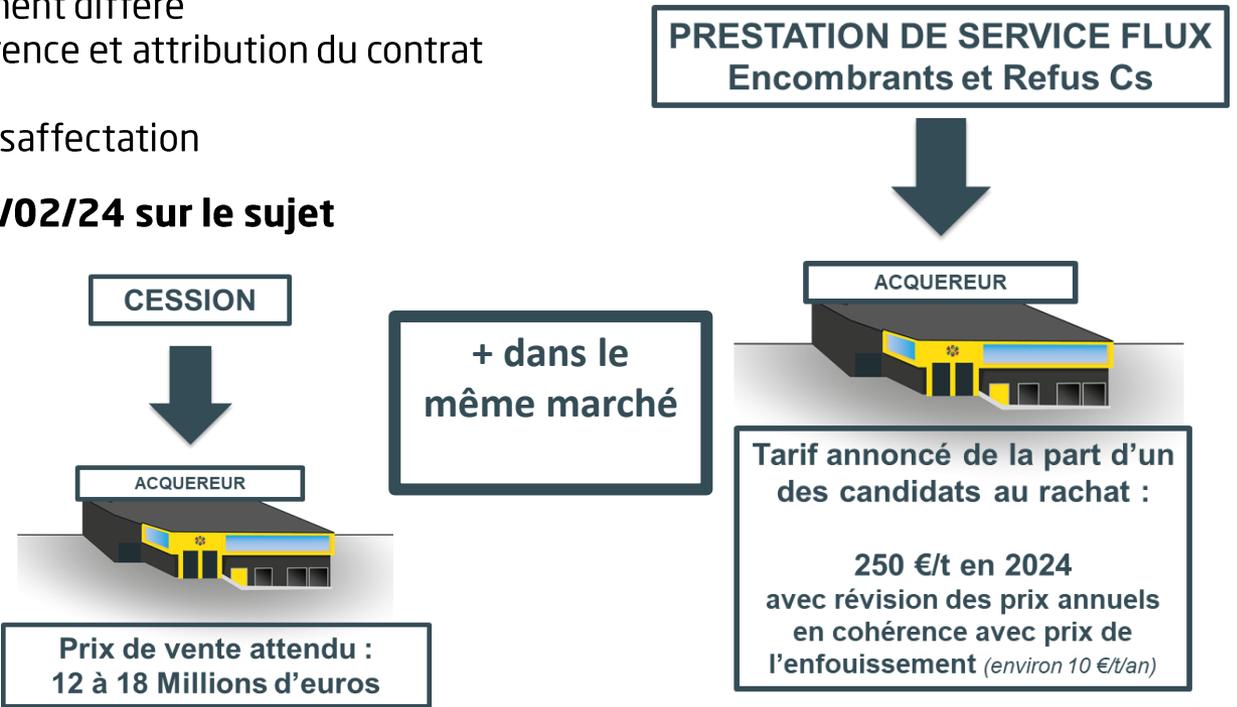
- ✓ KERVAL recourt à une procédure formalisée (procédure avec négociation ou appel d'offres ouvert) pour attribuer un contrat mixte portant sur la cession de TI VALO et le traitement des déchets de KERVAL.
NB : la reprise du personnel est à étudier pour optimiser le maintien de l'emploi

Mise en œuvre :

- ✓ Sollicitation de l'avis des domaines
- ✓ Délibération actant du déclassement différé
- ✓ Lancement de la mise en concurrence et attribution du contrat
- ✓ Désaffectation du bien
- ✓ Délibération pour constater la désaffectation

➔ Réunion avec le Préfet le 13/02/24 sur le sujet

KERVAL est en attente du retour du préfet sur les différents scénarios de vente exposés lors du rendez-vous (sous 2 à 3 semaines).





Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publié le
 ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

La solution *Marché d'exploitation*

Gestion des flux

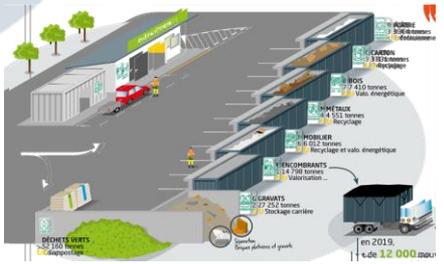
Si marché d'exploitation dit d'attente (4 ans + 1 + 1) 2024- 2030

CSR à minima en export
 dans l'attente filière CSR local

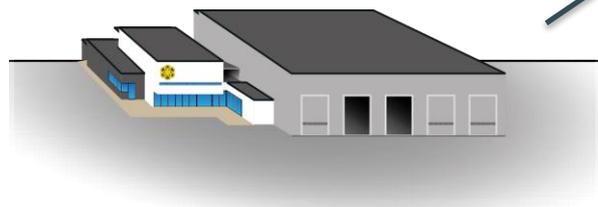
Enfouissement
 Jusq' en 2029

Dans l'attente PLANGUENOUA

DECHETERIES



GENERIS



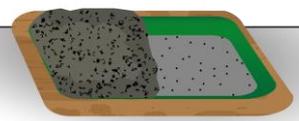
Encombrants
 11 000 t

Refus collecte
 sélective 7 000 t

Déchets apportés ?
 5 000 t si rémunérateur

PRESTATAIRE

PRESTATAIRE





Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

La solution *contrat d'exploitation*

Marché d'exploitation de courte durée (4 ans + 1 + 1) dans l'attente de la maturité de la filière CSR locale ou régionale

Principe :

- ✓ KERVAL relance un marché d'exploitation d'une durée de 4 ans + 1 à 2 ans en option
- ✓ Objectif : minimiser les coûts dans l'attente d'une solution CSR
- ✓ Réduction des effectifs de **32 ETP à environ 10 ETP** - procédure de reclassement - **Vers un marché groupé GENERIS/Ti VALO** pour sécuriser la gestion de l'emploi ?
- ✓ Minimisation des tonnages entrants : quasiment que les 20 000 t KERVAL
- ✓ Utilisation des lignes de tri pour le seul TRI/CSR des refus de collecte sélective qui viennent de GENERIS
- ✓ Encombrants en transfert vers enfouissement
- ✓ Restructuration des amortissements Ti Valo en cohérence avec l'extinction de la dette

Mise en œuvre :

- ✓ Marché public de prestation de service
- ✓ Mise en concurrence opérateurs classiques : VEOLIA, SUEZ, PAPREC ?

+ 3 à 4 €/habt

PRIX DE REVIENT ACTUEL :
254 €/t pour les refus de collecte sélective
et les encombrants de déchèterie (20 000
t/an)
> 5 080 000 €HT/an



PRIX DE REVIENT MARCHE EXPLOIT :
Entre 300 et 320 €/t pour les refus de
collecte sélective et les encombrants de
déchèterie (20 000 t/an)
Entre 6 000 000 et 6 400 000 €HT/an



Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publié le
 ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

La solution cession vs *marché d'exploitation*

SCHEMA CESSION	SCHEMA CONTRAT D'EXPLOITATION
----------------	-------------------------------

AVANTAGES/INCONVENIENTS	
-------------------------	--

+ Opération financière bénéfique	- Pas d'amélioration de la santé financière KERVAL
+ Un acquéreur qui doit s'engager à traiter nos flux pendant phase transitoire – Prix assez proche du coût de revient actuel	- Un prix de revient qui grimpe de + de 50 €/t par rapport à aujourd'hui (+ 1 M d'euros/ans à comparer au 22 M d'appel de contribution annuelle)
+ Kerval disposera, à terme (4 à 5 ans), d'un exutoire pour ses déchets encombrants et refus CS (UVE de Planguenoual) à un prix compétitif (+)	- Avec Planguenoual et la réduction des tonnages encombrants, quel intérêt de garder Ti Valo si coût de revient si élevé ?
- Kerval cède un site disposant d'un foncier conséquent (5 ha) incluant un quai de transfert OMr qu'il conviendra de ré-implanter sur GENERIS ?	+ Kerval garde la maîtrise du foncier et dispose d'un site pour le montage d'autres projets de tri ou de production chaleur
- Kerval perd sa capacité à produire du combustible local, dont il a la propriété en cas de développement hypothétique d'une filière CSR / Énergétique locale	+ Kerval garde la maîtrise des combustibles issus de ces déchets

RISQUES	
---------	--

- Quelle solution de repli pour nos flux si difficulté aboutissement du projet PLANGUENOUAL ? Marché de prestations de services ?	- Quel intérêt de garder l'outil, encore 4 ans, si pas de filière CSR locale mais export permanent en Suède ?
- Pas de réelles certitudes sur coût à terme filière INCINERATION avec Taxe Carbone à venir	+ Si développement filière locale : prix de revient intéressant < 200 €/t

Question de la reprise du personnel quel que soit le schéma retenu ?



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

Focus sur la reprise du personnel **En cas de marché d'exploitation**

Reprise du personnel :

- ✓ Si une activité n'est pas maintenue sur site, il n'y a pas d'obligation de reprise du personnel (rupture de l'entité économique autonome) ;
 > *Activité Refus de TMB et déchets verts*
- ✓ Si KERVAL souhaite pérenniser les emplois et imposer la reprise de l'intégralité du personnel présent sur site, il faut explicitement l'écrire dans le cahier des charges.

→ Dans ce cas, des potentiels surcoûts seront donc à prévoir dans le cas où les candidats ne seraient pas en capacité de reclasser une partie du personnel sur d'autres sites.

**➤ Risque en partie levée en cas de variante de marché d'exploitation global
GENERIS/TI VALO**



Rétroplanning Ti Valo

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publié le
 ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

Dans le cadre d'une cession + marché de prestation :

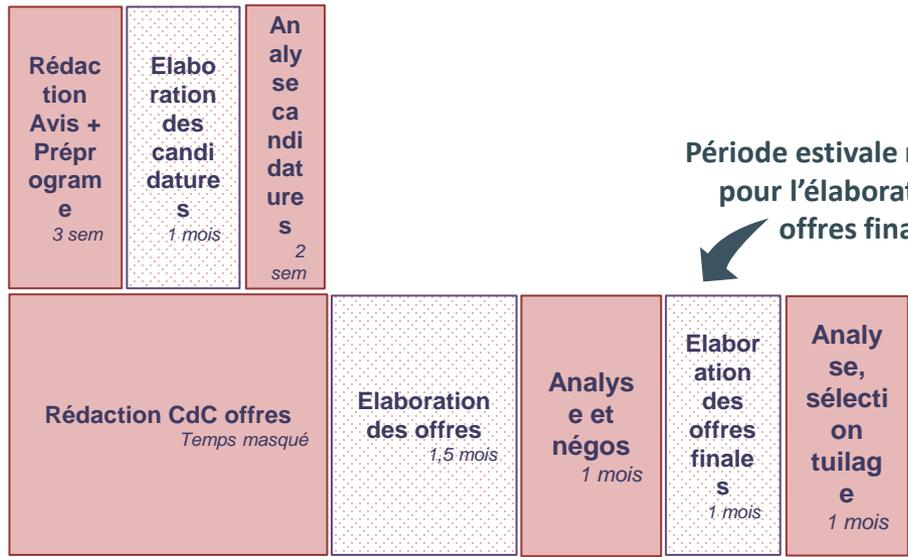
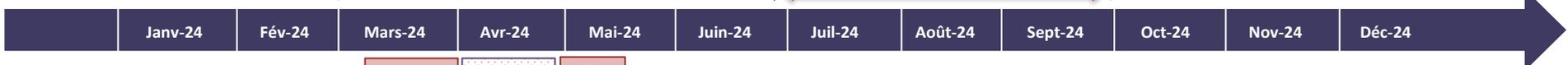
Comité Syndical
6 mars 2024

Fin contrat
Guyot
23 juin 2024

Prolongation
Guyot
30 septembre 2024

A noter que cette prolongation de 3 mois n'est pas encore actée !

Si prolongation



Procédure restreinte obligatoire
Sélection des candidats, puis transmission du DCE

Période estivale non idéale pour l'élaboration des offres finales

Prolongation du contrat Guyot obligatoire pour tenir le planning

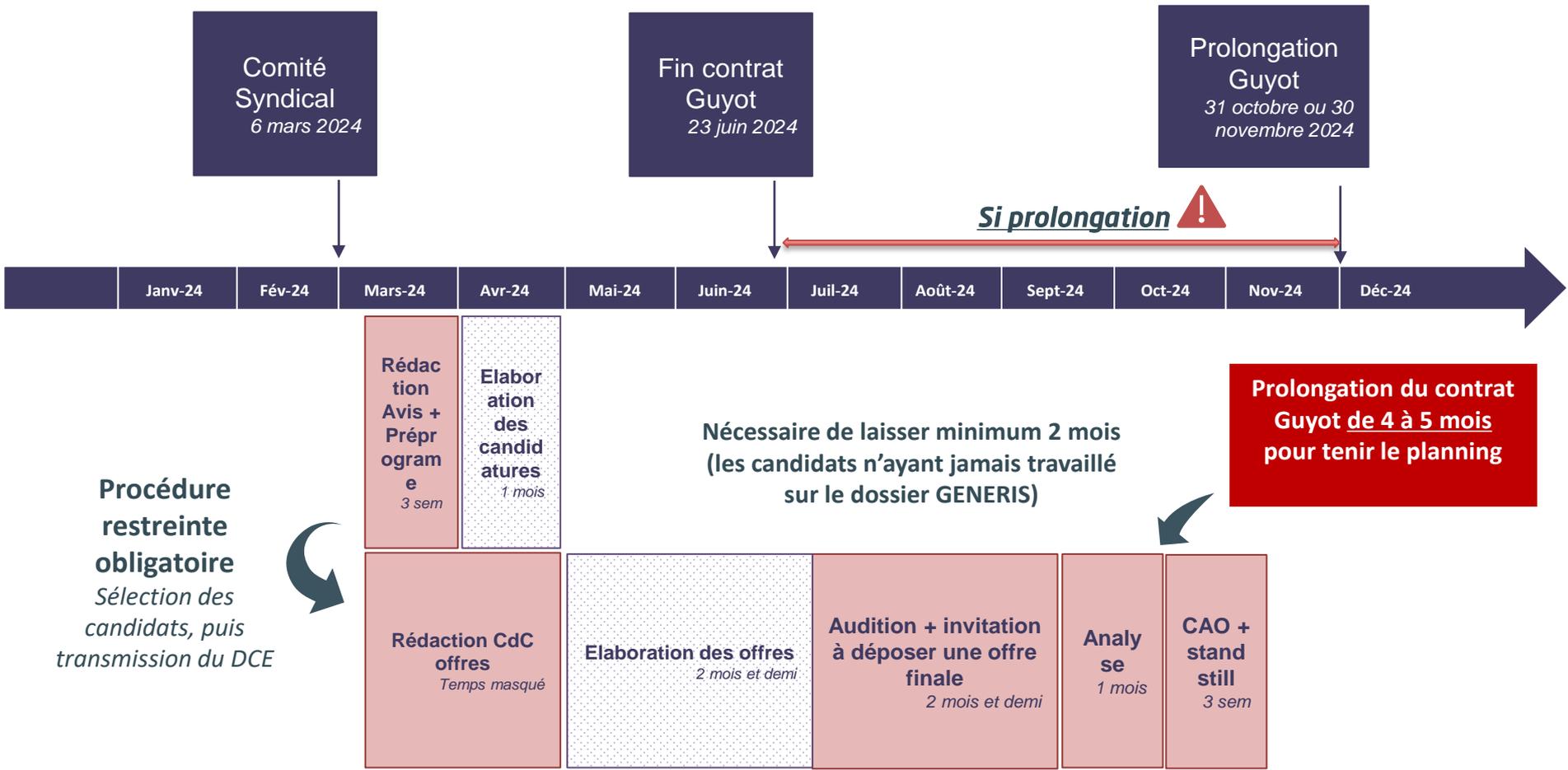
NB : A noter qu'il est envisageable de faire un tour de négociations, bien qu'on passe un marché de prestation, car on ne se trouve pas dans une prestation classique.



Rétroplanning Ti Valo

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
 Reçu en préfecture le 12/03/2024
 Publié le
 ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

Si Marché global GENERIS / TI-VALO de type Marché Global de Performance :



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

2.3

**LES COMPLEMENTS OBTENUS
DEPUIS LE 07 FEVRIER DERNIER**

RAPPEL DES DIFFERENTES RENCONTRES/ECHANGES DEPUIS CS du 07/02/2024

- **07/02/2024** : Décision de classement sans suite de la DSP Ti Valo
- **13/02/2024** : Rencontre avec le Préfet pour évoquer l'hypothèse CESSION
- **15/02/2024** : Echanges avec les DG des EPCI par visio
- **20/02/2024** : Présentation ELUS à LEFF ARMOR et LOUDEAC COMM.
- **21/02/2024** : Rencontre Erwan GUYOT et avocats / Solde des litiges
- **22/02/2024** : Présentation ELUS à SAINT-BRIEUC AGGLO et LTM
- **23/02/2024** : Visite Ti Valo de la part des DOMAINES
- **28/02/2024** : Rencontre CITEO et Réunion avec un industriel local pour projet CSR
- **29/02/2024** : Visio ADEME
- **01/03/2024** : Courrier Préfecture - Budget KERVAL et fonds propres
- **04/03/2024** : Point SAGE : présentation CS et gestion du rétro-planning
- **05/03/2024** : Nouvelle présentation LTM

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

2.4

**MISE AU VOTE
DES DEUX SCENARIOS ?**

SCENARIO N° 1**CESSION DE TI VALO**

Lancement d'ici, mi-avril au plus tard, **d'un marché dit mixte** portant, à la fois sur la cession de TI VALO et le traitement des déchets de KERVAL, pendant la phase transitoire d'ici la MSI Planguenoual (2029 ?).

Candidats attendus : PAPREC, GUYOT

Cession opérationnelle au 01/10/2024

**LANCEMENT MARCHE GENERIS**

Marché d'exploitation de type marché Global de Performance d'ici à avril

SCENARIO N° 2**MARCHE D'EXPLOITATION TI VALO
CONJOINT AVEC GENERIS**

Lancement d'ici, mi-avril au plus tard, d'un marché d'exploitation, regroupant l'unité Ti Valo et celle de GENERIS. La prestation inclue la reprise du personnel.

Durée proposée : 4 ans +1 +1 afin d'attendre la MSI de Planguenoual (2029 ?)

Candidats attendus : PAPREC, SUEZ, VEOLIA

Marché opérationnel au 01/11/2024 ?

PROPOSITION FINALE

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE

LANCEMENT MARCHÉ MIXTE
GENERIS - TI VALO

PARALLELEMENT

Aujourd'hui

MARCHÉ D'EXPLOITATION **GENERIS - TI VALO**

Lancement d'ici, mi-avril au plus tard, d'un marché d'exploitation, regroupant l'unité Ti Valo et celle de GENERIS. La prestation incluant la reprise du personnel.

Remise 1^e offre fin juin-début juillet

- Réponse du Préfet sur le montage de la cession
- Résultat ETUDE DE FAISABILITE projet CSR
- Courrier CITEO sur SURTRI du refus
- 1^e offre DSP PLANGUENOUAL
- Réponse service urbanisme LAMBALLE ARMOR / Loi Littoral et PLU
- Présentation prospective FINANCIERE sur la base de PRIX DE MARCHÉ (actée avec FINANCE CONSULT)

COMITE SYNDICAL - JUILLET 2024 :

DECISION SUR CESSIION OU REMISE OFFRE FINALE MARCHÉ D'EXPLOITATION



**Lancement procédure
CESSIION**

OU



**Demande dépôt
Offre finale**

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 022-200043677-20240306-D733A-DE



Kerval CENTRE ARMOR

Syndicat de valorisation des déchets

ZI des Châtelets • Rue du Boisillon
BP 80 • 22440 Ploufragan
Tél. 02 96 52 40 20 • Fax 02 96 52 40 19